

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2025



Paspébiac, le 13 juillet 2026

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Le rapport financier audité 2025 de la Ville de Paspébiac est désormais disponible. Cet exercice annuel, réalisé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, permet d'avoir un portrait complet des finances municipales au 31 décembre de l'année précédente.

Conformément aux responsabilités qui me sont confiées, je dois livrer un rapport sur les faits saillants de ce rapport financier ou autrement dit, en faire un résumé.

Dans l'ensemble, la Ville de Paspébiac est dans une bonne position financière. Toutefois, certains faits méritent d'être soulevés, notamment en lien avec la diminution marquée du surplus accumulé. En effet, le rapport du vérificateur confirme une diminution de ce surplus accumulé de 551 628\$ pour 2025, ce qui rend le surplus annuel de 53 381\$ plutôt théorique.

Dans les pages qui suivent, je détaille quatre constats principaux :

1. Le surplus accumulé de la Ville est en nette diminution depuis 2024, mais les décisions prises au budget 2026 devraient permettre de corriger le tir.
2. Le service de la dette se stabilise et représente 22% du budget.
3. Le quart des dépenses municipales sont pour les loisirs et la culture.
4. Les dépenses de fonctionnement sont généralement conformes au budget, mais des dépassements ont lieu en matière d'immobilisations.

Bonne lecture !

Jérémy Laplante

Maire

1. Le surplus accumulé de la Ville est en nette diminution depuis 2024, mais les décisions prises au budget 2026 devraient permettre de corriger le tir.

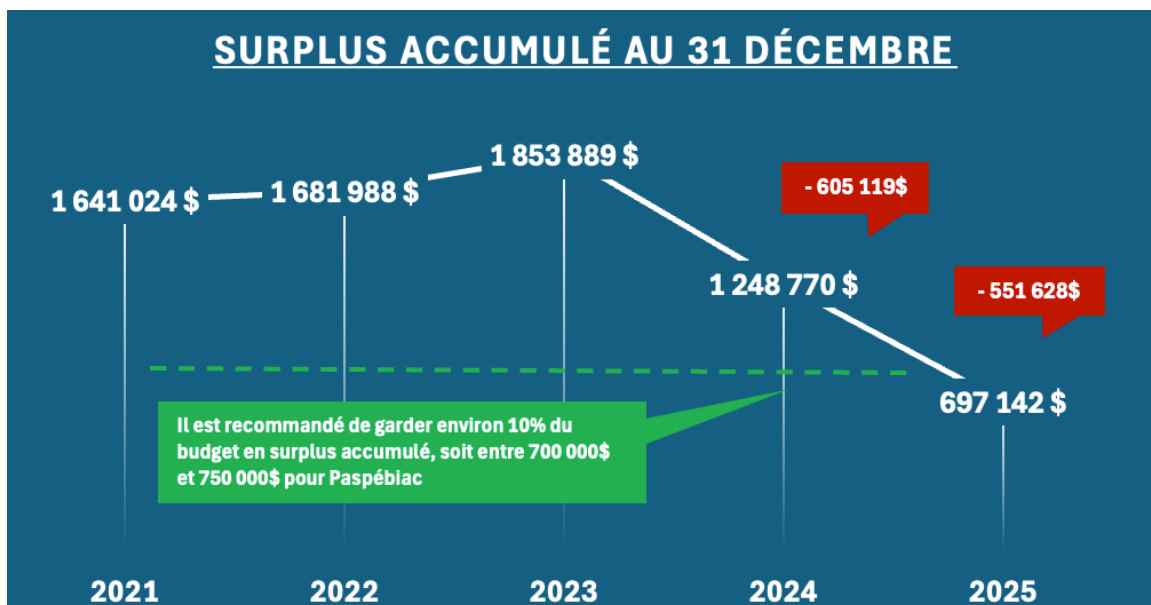
En vertu de la loi, les municipalités doivent adopter un budget équilibré. Toutefois, un budget demeure une prévision de revenus et de dépenses. Cette prévision est forcément imparfaite et des écarts à la hausse ou à la baisse par rapport à ce qui était prévu sont inévitables dans le monde réel. Une fois une année financière terminée, ces écarts se transforment en surplus ou en déficit réel.

Puisque les municipalités génèrent habituellement un surplus réel en fin d'année, celles-ci finissent par être dotées d'un surplus accumulé. Pour imaginer cela en pratique, il s'agit en quelque sorte du « compte épargne » d'une municipalité.

Ce surplus accumulé, ou excédent de fonctionnement accumulé, est un élément essentiel pour assurer la santé financière d'une ville. Il peut être utilisé pour faire face à des imprévus, payer des projets comptant ou équilibrer le budget annuel.

À Paspébiac, les récents budgets municipaux, à l'exception de celui de 2026, ont été équilibrés grâce à un fort recours au surplus accumulé. En 2025, il était prévu d'y puiser 605 000\$ afin de compenser un manque de revenus.

Par conséquent, le surplus annuel de 53 381\$ affiché dans les états financiers 2025 est essentiellement un fait comptable. Dans la réalité, il n'y a pas d'argent qui s'est ajouté au surplus accumulé de la Ville. Au contraire, il a diminué de façon considérable.



Le graphique ci-dessus fait état de la progression du surplus accumulé de la Ville de Paspébiac entre 2021 et 2025. Celui-ci se situe désormais à 697 142\$.

Cela illustre parfaitement ce qui a motivé le conseil municipal à équilibrer le budget en procédant à un rattrapage de taxation et à une réduction de dépenses de l'ordre de 250 000\$ pour l'année en cours. Autrement, au rythme de 2024 et 2025, le surplus accumulé de la Ville était menacé d'être réduit près de zéro. Dans un tel scénario, la Ville se serait retrouvée sans marge de manœuvre, ce qui aurait été à la fois risqué et coûteux.

Pour les années à venir, je compte suggérer au conseil de viser à stabiliser le surplus accumulé autour de 700 000 à 750 000\$. Cela correspond au ratio recommandé de 10% du budget de fonctionnement.

Cependant, il est peu probable que cette cible soit atteinte dans l'année à venir. En effet, étant donné des projets antérieurs en attente de subventions pour la somme de 89 000\$ ainsi qu'une dépense de 80 000\$ financée récemment à même le surplus pour l'achat d'un terrain pour les 24 logements, une diminution du surplus accumulé est encore possible en 2026.

En résumé, le portrait du surplus accumulé au 31 décembre 2025 est acceptable dans la mesure où la forte trajectoire négative décrite précédemment est en voie d'être corrigée grâce au budget 2026. Sa diminution sous le seuil de 10% du budget entraîne toutefois une marge de manœuvre réduite pour le conseil municipal.

Les flux de trésorerie de la Ville de Paspébiac, quant à eux, sont excellents. Nous n'utilisons jamais notre marge de crédit en attente de la perception de revenus. De plus, des sommes importantes découlant de subventions pour des emprunts antérieurs génèrent présentement des revenus d'intérêt en attente de pouvoir être utilisées aux fins auxquelles elles sont réservées, c'est-à-dire rembourser des emprunts selon un calendrier déterminé.

2. Le service de la dette se stabilise et représente 22% du budget.

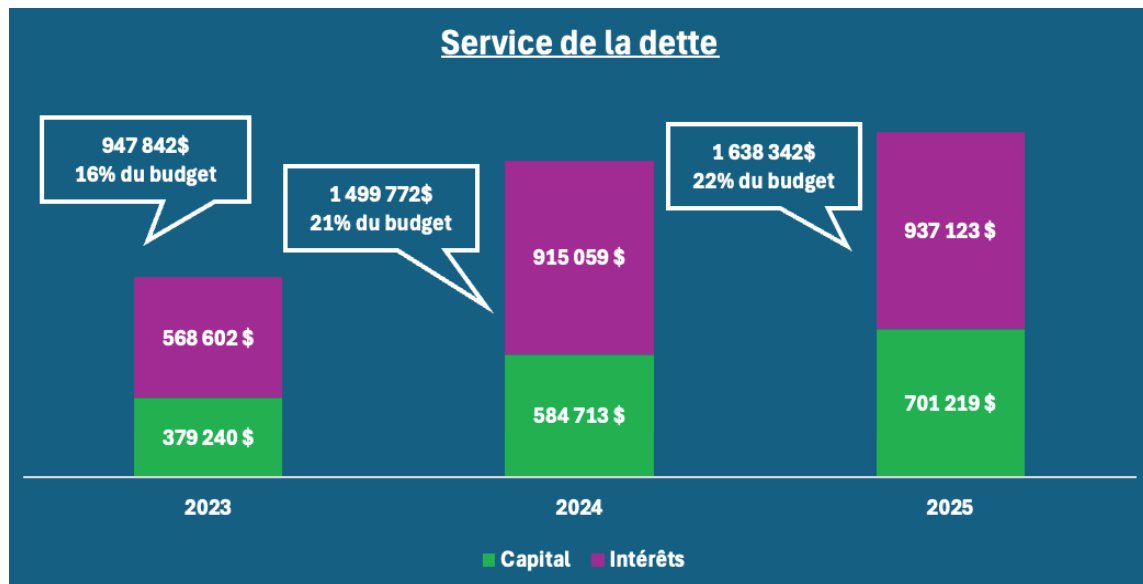
Dans les dernières années, la Ville a procédé à plusieurs nouveaux emprunts, notamment pour des projets de rénovations ou de voirie, d'aqueduc et d'égout.

Ces nouveaux emprunts ainsi que la hausse des taux d'intérêt des dernières années ont fait bondir le service de la dette. Celui-ci représente désormais 22% de notre budget annuel. Ainsi, il nous coûte plus de 1,6 million de \$ annuellement pour rembourser nos emprunts, capital et intérêts compris.

En 2025, le service de la dette s'est stabilisé, comme le démontre le graphique à la page suivante. Quant à elle, la dette nette de la Ville a légèrement diminué, passant de 15,7 à 14,5 millions de \$.

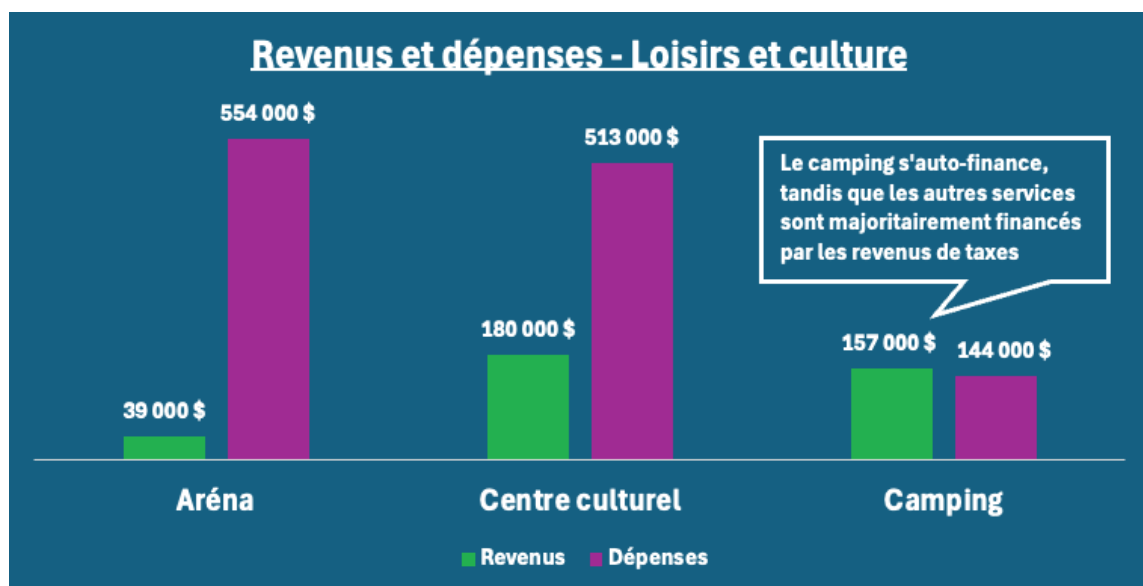
Le ratio de la dette par rapport aux revenus de fonctionnement était de 226% en 2023, de 224% en 2024 et de 193% en 2025, ce qui constitue une amélioration.

Il serait prudent de veiller à stabiliser et même éventuellement diminuer les ratios actuels d'endettement et surtout, de service de la dette.



3. Le quart des dépenses municipales sont pour les loisirs et la culture.

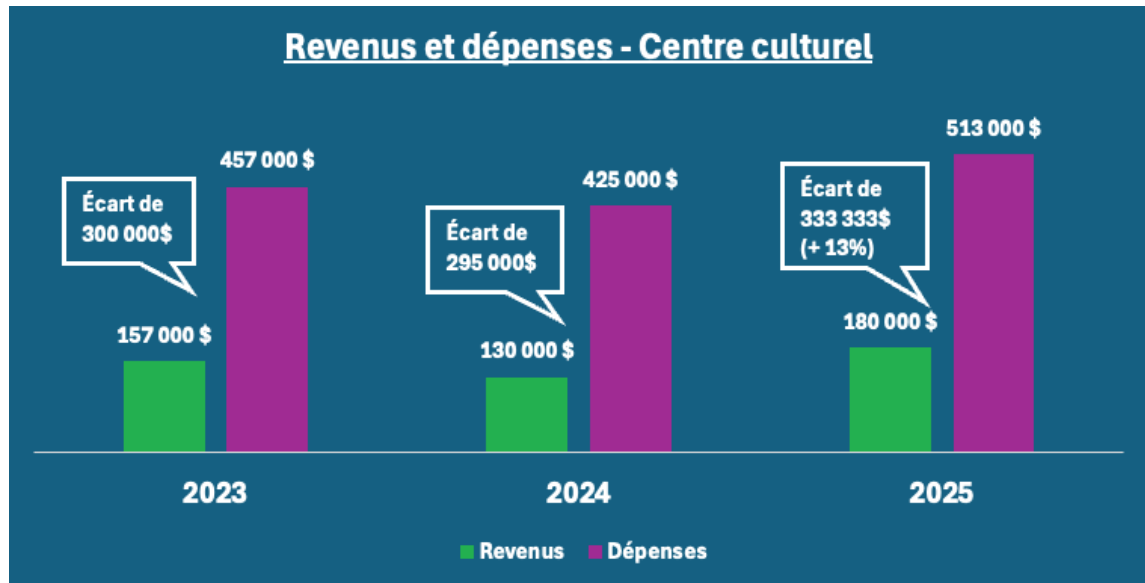
Le rapport du vérificateur externe confirme une fois de plus que les dépenses en loisirs et culture représente environ le quart du budget municipal, soit 26%.



Cette catégorie inclut principalement les dépenses liées au Complexe sportif, au Centre culturel, aux Monticoles, à la bibliothèque, au camping et au camp de jour. Mis à part le camping, il est possible d'observer qu'aucun service lié aux loisirs et à la culture ne s'auto-finance à l'aide de tarifs ou d'autres types de revenus reçus

de la part des utilisateurs. Ces services sont donc largement financés à l'aide des taxes foncières perçues par la Ville.

Dans l'ensemble, les dépenses dans cette catégorie sont conformes au budget qui avait été adopté par le conseil en 2025. Toutefois, il existe certains écarts à la hausse ou à la baisse pour certains services.



Dans le cas du Centre culturel, considérant des revenus qui sont eux aussi en augmentation, on constate une augmentation nette des dépenses de l'ordre de 13% ou près de 40 000\$.

4. Les dépenses de fonctionnement sont généralement conformes au budget, mais des dépassements ont lieu en matière d'immobilisations.

Les dépenses de fonctionnement de la Ville en 2025 sont généralement conformes au budget. Les écarts à la baisse ou à la hausse se compensent mutuellement. Il faut toutefois noter une sous-estimation de certains frais de financement, notamment au niveau des frais bancaires, de l'ordre d'environ 90 000\$.

Le plus grand écart se situe au niveau des dépenses comptant en matière d'immobilisations. Pour un budget de 100 000\$, un peu plus de 350 000\$ de dépenses réelles ont été enregistrées pour différents projets.

L'information transmise au conseil sur les dépenses en immobilisations en cours d'année mériterait d'être améliorée afin de faciliter le suivi budgétaire et la prise de décisions. Le budget de 100 000\$ inscrit pour les immobilisations payées au comptant est systématiquement sous-estimé lors des récents exercices financiers.